# FTF Open fishing game 2.0 LIMOGES 2019

<u>+</u>

#### Limites de secteur:





#### Espèces et quotas :

	taille	quota	bonus
Brochet (Esox Lucius)	600	1	+ 500 points
Perche (Perca fluviatilis)	200	3	+ <b>400</b> points
Sandre (Stizostedion lucioperca)	500	1	+ 500 points
Salmonidés (Salmo, Ochonrynchus et			
Salvelinus sp.)	250	1	+ <b>250</b> points
Chevesne (Leuciscius cephalus)	300	2	+ <b>300</b> points
Barbeau (Barbus barbus)	400	2	+ <b>250</b> points

#### Rappel du règlement:

- Interdiction de pêcher des ouvrages (pont, écluse...).
- Interdiction de pénétrer dans l'eau.
- Tout poisson tombé au sol avant la mesure ne sera pas comptabilisé.
- Seul la pêche aux leurres artificiels est autorisée.
- Toutes les prises doivent êtres photographiées en entier sur la règle de mesure avec le numéro d'identification de l'équipe visible
- Chaque compétiteur doit disposer d'un appareil photo ou d'une téléphone ainsi que d'un câble ou d'une carte permettant de décharger les photos vers un ordinateur en cas de besoin.
- Tout poisson non photographié dans les règles de l'art sera annulé.
- Tout retard au point de rassemblement en fin de manche entraînera des pénalités.

## **Fishing Game:**

- Plusieurs jeux sont repartis sur tout le secteur et doivent être impérativement tous validés avant la fin de l'épreuve.
  Chaque jeu rapportera des points qui seront cumulés aux « points poissons » en fin d'épreuve.
- Les jeux devront impérativement être validés entre 8h30 et 12h30.
- Chaque jeu rapportera entre 50 et 200 points

## Exemples de photos conformes et non conformes :

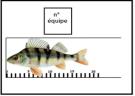


Photo conforme

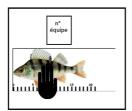


Photo conforme

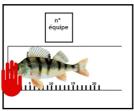


Photo non conform

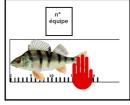


Photo non conforme

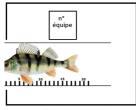


Photo non conform

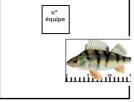


Photo non conforme







# **CADRE DE LA RENCONTRE AMICALE**

# 30 juin 2019

#### Modalités de la rencontre

- 1. Cette rencontre traite de la pêche des carnassiers au lancer avec des leurres artificiels. Elle se déroule du bord par équipe de deux.
- 2. La rencontre, sous tous ses aspects, sera régie par le présent règlement et les réglementations de pêche locale. Ce règlement devra obligatoirement être suivi par tous les participants.

# **Inscriptions**

- 1. Les renseignements et inscriptions se feront au 06 71 72 65 79 ou 06 72 01 24 63 ou pecheponticaud87@orange.fr.
- 2. Le coût de l'inscription est fixé à 25€ par participant soit 50€ par binôme, et 15€ pour un mineur.
- 3. Les inscriptions se feront par équipe de deux pêcheurs (binôme), toutefois un compétiteur n'ayant pas de binôme pourra réaliser une inscription provisoire afin de former un binôme avec un autre compétiteur désirant s'inscrire et étant dans la même situation que lui.

# Arbitrage des manches

- 1. Le comité d'arbitrage de la rencontre est composé des membres de l'AAPPMA Limoges Les Ponticauds. En cas de litige, il statuera à la demande des participants ou de toute autre personne compétente.
- 2. Le comité sera chargé de l'information et de la coordination des commissaires de secteur, de l'information des participants et de la gestion des résultats.

## Reconnaissance du parcours

- 1. Le parcours sera défini à l'avance par l'organisation et chaque participant sera informé lors de son inscription des limites amont et aval du parcours.
- 2. Les participants seront soumis à une interdiction de pêche sur le parcours **7 jours** avant la compétition.

#### Déroulement

- 1. La rencontre se déroulera en binômes.
- 2. Les binômes évolueront librement sur les secteurs de pêche.
- 3. La durée de la rencontre est fixée à 6h soit 1 manche de 7h30 à 13h30.
- 4. Les autres points du déroulement de l'épreuve seront définis par l'organisateur local.
- 5. Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors d'un briefing le jour de l'épreuve. Elles seront matérialisées sur le terrain, s'il y a lieu, par tout moyen à la convenance de l'organisation.
- 6. L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques appréciés par l'organisateur local, <u>les lignes haute tension</u>, par exemple.

7. Le long du parcours, il y aura des « check-point » obligatoires sous forme de jeux qui devront être réalisés par chaque équipe avant la fin de la rencontre.

D'une durée de quelques minutes, ils rapporteront des points qui seront rajoutés aux « points poissons » en fin de manche.

L'absence de validation de un ou plusieurs de ces « check-point » obligatoires entraînera une pénalité fixée à 250 points par « check-point » non validé.

#### Annulation de manche

- 1. Le comité organisateur peut annuler une manche ou la totalité de la rencontre si la sécurité des participants ne peut être assurée, notamment en ce qui concerne les conditions climatiques et les inondations.
- 2. En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche son départ sera retardé. Si les conditions atmosphériques le permettent et dans la mesure des possibilités horaires, la manche pourra ensuite se dérouler normalement ou réduite en durée. S'il n'y a pas d'amélioration ou que le temps ne le permet plus, la manche sera annulée.

Si l'orage se déclare pendant une manche, la pêche sera immédiatement arrêtée par les organisateurs, qui inviteront les participants à poser leurs cannes à terre à l'horizontale et à se mettre à l'abri. Si les conditions atmosphériques et le programme horaire le permettent, le comité d'arbitrage signalera la reprise de la manche. En fonction de la durée de l'arrêt, la manche sera reprise où pourra être raccourcie.

# **Participants**

- 1. Un participant mineur ne pourra concourir que s'il présente une autorisation parentale au plus tard lors de la réunion des compétiteurs.
- 2. Chaque participant, soussigne donc de part son inscription, à être apte physiquement pour la participation à ce genre de rencontre.
- 3. Les défections définitives ou temporaires, les abandons devront être communiqués au comité d'arbitrage et nécessiteront son autorisation. Il ne sera procédé aucun remboursement des frais d'inscription perçus.
- 4. La détention et consommation de boissons alcoolisées ou drogues sont strictement interdites pendant la compétition. De même, tout concurrent en état d'ébriété flagrante, sera disqualifié pour la manche en cours.

Il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement. Il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore.

## **Équipements et leurres**

1. La rencontre se déroulera exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (leurre propulsé par son propre poids ou celui d'une plombée sur la ligne).

- 2. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir plusieurs cannes pendant l'épreuve.
- 3. Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques. Sont interdites les pinces buccales (grip fish).
- 4. Seuls les leurres artificiels sont autorisés.
- 5. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
- 6. La pêche en cuissarde ou waders est interdite, il va de soit que l'entrée dans l'eau est également interdite.
- 7. Chaque binôme devra obligatoirement être en possession d'un téléphone équipé pour prise de photo et devra au préalable télécharger l'application « FishFriender » afin d'envoyer la photo. Le logiciel est téléchargeable sur l'App Store ou Google Play. L'inscription à l'événement sur le logiciel devra être réalisée avant la rencontre avec le numéro de participant qui vous sera envoyé ou communiqué le jour de l'épreuve par nos soins .Un classement provisoire sera ainsi créé en direct pendant l'événement .

#### Poissons pris en compte

1. Sont considérés valides les poissons vivants qui atteignent la taille minimum indiquée appartenant aux espèces suivantes :

## **Espèce Code Taille minimale (en mm)**

Espèce	taille	quota	bonus
Brochet (Esox Lucius)	600	1	+ 500 points
Perche (Perca fluviatilis)	200	3	+ <b>400</b> points
Sandre (Stizostedion lucioperca)	500	1	+ 500 points
Salmonidés (Salmo, Ochonrynchus et			
Salvelinus sp.)	250	1	+ 250 points
Chevesne (Leuciscius cephalus)	300	2	+ <b>300</b> points
Barbeau (Barbus barbus)	400	2	+ 250 points

En aucun cas la taille minimale pour la prise en compte des prises ne pourra être inférieure à la taille légale de capture en vigueur dans le règlement de pêche local.

Les organisateurs auront la possibilité de limiter le nombre d'espèces concernées par la compétition, quand cette mesure est dictée par la nécessité de protection d'une espèce, même temporaire (période de fraie par exemple ou population trop fragile).

Dans un but de recensement des populations piscicoles, nous vous demanderons de prendre en photo également les poissons non maillés (espèce et taille).

## Définition des quotas :

1. Ils ont pour but de bonifier les poissons pris lors de la journée. Ils évoluent selon les espèces, favorisant la mise en place d'une stratégie de pêche. Un quota réalisé donnera l'attribution d'un bonus de points.

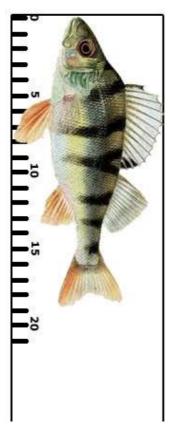
Exemple de la perche : quota 3.

Au maximum, 3 perches seront comptabilisées. Si le pêcheur prend 5 perches uniquement les 3 plus grosses seront comptabilisées. Le pêcheur aura donc droit à un bonus de 400 points.

# Validation des poissons.

- 1. Chaque binôme sera muni d'une règle de mesure, d'un numéro d'identification qu'il faudra présenter sur la photo. Ce matériel devra être restitué en fin de manche.
- 2. Lors de la capture d'un poisson par un participant, dès sa sortie de l'eau, le second du binôme devra cesser de pêcher. Ensuite, il se chargera de contrôler la mesure du poisson réalisé par le pêcheur. Le poisson sera photographié sur la règle avec le numéro d'identification du participant ayant capturé le poisson.

Afin d'en valider la capture la photographie devra comporter : le poisson en entier avec les graduations de la règle de mesure visible (tête sur le zéro de la règle, ventre à gauche) et le numéro d'identification du compétiteur posé à coté de la règle le tout sur la même photo.



3. Chaque équipe devra être en mesure de remettre aux organisateurs en fin de manche les photographies de l'ensemble des poissons capturés et devra posséder un moyen de décharger ses photos vers un ordinateur en cas de besoin (câble de raccordement ou carte SD).

L'absence de photographie d'un des poissons ou une photo mal prise engendrera l'annulation immédiate de ce poisson.

- 4. En cas de litige lors de la validation d'un poisson, les participants devront appeler l'arbitre de l'épreuve qui tranchera.
- 5. Ne seront acceptés que les poissons qui repartiront vivants et en bonnes conditions après la remise à l'eau.
- 6. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie et ce de la manière la moins traumatisante possible.
- 7. Tout poisson tombé ou posé à terre, tracté sur le sol, ... avant la mesure ne sera pas validé.

# Calcul des points

1. Cumul de la longueur de tous les poissons en mm par espèce et attribution des bonus si il y a lieu + les points « check-point »

Exemple : le binôme n°1 prend 1 brochet de 610 mm , 1 perche de 300mm et remporte 200 points sur les jeux des « check-point »

Nombre de points : 610 + quota de 500 points + 300 + 200= **1610** 

# Infractions au règlement

- 1. En général, sera considérée comme une infraction, toutes actions non conformes aux normes établies dans ce règlement et dans l'extension réglementaire locale. Cette action sera donc passible d'une sanction. Les infractions graves seront sanctionnées par une exclusion immédiate et ce à la libre appréciation de l'arbitre de la rencontre.
- 2. Certaines infractions sont cependant réglementées tel que :
  - Chute d'un poisson lors de sa capture : non comptabilisation du poisson.
  - Mortalité accidentelle lors de la capture d'un poisson : retrait de point correspondant à la taille minimum de capture de l'espèce concernée.

#### Réclamations

- 1. Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la rencontre (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque compétiteur), pour formuler des réclamations. Aucune réclamation concernant la rencontre ne pourra être faite après.
- 2. Les réclamations devront être faites par écrit à l'arbitre de l'épreuve. Il statuera dans les 10 minutes et sa décision sera incontestable.

#### **Définition**

- 1. Longueur des captures : il s'agit de la longueur totale en millimètres, qui est retenue.
- 2. La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Seront utilisé des règles de mesure validées par l'organisation.

# Classement de l'épreuve

Les binômes se classent selon la longueur totale des prises et quotas obtenues + les points obtenues sur les jeux des « check-point ». Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par millimètre selon la définition de la longueur de capture. Le vainqueur de l'épreuve sera le compétiteur qui aura obtenu la valeur la plus élevée.

#### **Horaires**

Réception des participants à partir de **6h00** rue du Clos Saint Marie, rive gauche en aval du pont Saint Etienne sous chapiteau (petit déjeuner offert).

Briefing; 06h45 (Présence obligatoire)

Manche de 7h30 à 13h30.

A l'issue de la manche, retour sous le chapiteau de départ pour remise des fiches de capture, puis repas sur place.

Palmarès sur le podium de la place Compostelle et photo de groupe devant podium à partir de 15h00.